

LICENCE 2019-2020

Liste des pièces à fournir :

1. Le **formulaire de demande de licence** à imprimer après avoir été inscrit sur votre espace FFTRI (<http://espacetri.fftri.com/>), à dater et à signer.
Remarque : La photo d'identité est obligatoire lors de l'inscription sur le site de la FFTri.
2. Un **certificat médical** de "*non contre indication à la pratique du sport en compétition*" (dorénavant valable 3 ans) pour une demande de nouvelle licence uniquement.
Pour un renouvellement de licence et sous réserve d'avoir répondu par la négative au **questionnaire de santé**, mise en place par le gouvernement et ajouté sur Espace Tri 2.0, le licencié n'aura pas besoin de nous remettre un nouveau certificat médical **si et seulement si son certificat n'a pas dépassé les 3 ans de validité (> 2017)**.
3. Le **règlement** du montant de la licence (voir détail du prix ci-dessous).
4. L'**autorisation parentale** pour les mineurs, fournie sur votre espace FFTRI, à dater et à signer.
5. Le **règlement interne du club** (à télécharger sur notre site), à approuver, à dater et à signer.

ATTENTION :

- **Demande de licence à remettre ou à faire parvenir uniquement pendant les permanences (voir dates ci-dessous).**
- **Nous n'acceptons plus les licences déposées dans la boîte au lettre. Vous pouvez les remettre en mains propre à Benoît THIERRY (pour les adultes) ou à Sophie ROUSSEAU (pour les jeunes).**
- **Tout dossier incomplet sera refusé.**
- **Ne rien envoyer à la FFTri ou à la ligue de Bourgogne.**

Date des permanences au bureau du club situé au centre nautique (piscine municipale) :

Nous vous proposons 5 permanences pour déposer votre licence.

- Mercredi 02 octobre de 18h00 à 18h45
- Mercredi 09 octobre de 18h00 à 18h45
- Mercredi 16 octobre de 18h00 à 18h45
- Mercredi 23 octobre de 18h00 à 18h45
- Mercredi 30 octobre de 18h00 à 18h45

Contacts et informations :

Benoît THIERRY
e-mail : clubmontceautriathlon@gmail.com
Tél. : 06.21.31.72.51

Tarifs des différents types de licence :

Le paiement peut se faire en plusieurs fois (3 maxi avec la date d'encaissement à signaler au dos de chaque chèque).

En cas de nouvelle licence contractée à partir du 1er janvier 2020, la totalité de la somme est exigée.

Attention : Le tarif affiché sur le site de la FFTri (Tarif FFTri + Ligue) ne tient pas compte de la part licence club.

Tarifs avant le 01 novembre 2019 :

- **licence compétition adulte** : 102 € (part fédérale) + 43 € (part club) = 145 €
- **licence loisir** : 46 € (part fédérale) + 51 € (part club) = 97 €
- **licence mini poussin, poussin, pupille** : 48 € (part fédérale) + 42 € (part club) = 90 €
- **licence benjamin, minime, cadet, junior** : 48 € (part fédérale) + 42 € (part club) + 55 € (caution en chèque non encaissée) = 90 € + 55 €
- **licence para-triathlon adulte** : 97€ (part fédérale) + 43 € (part club) = 140 €

Tarifs après le 01 octobre 2019 (*uniquement pour les renouvellements*) :

- **licence compétition adulte** : 102€ (part fédérale) + 58 € (part club) = 160 €
- **licence loisir** : 46€ (part fédérale) + 61 € (part club) = 107 €
- **licence mini poussin, poussin, pupille** : 48€ (part fédérale) + 51 € (part club) = 99€
- **licence benjamin, minime, cadet, junior** : 48€ (part fédérale) + 51 € (part club) + 55 € (caution en chèque non encaissée) = 99 € + 55 €
- **licence para-triathlon adulte** : 97€ (part fédérale) + 57 € (part club) = 154 €

Complément d'explication des licences :

- **La caution de 55 € sera restituée si et seulement si le licencié passe le Class Tri et réalise au moins trois compétitions (triathlon/duathlon/aquathlon) dans la saison 2019-2020.**
- Les chèques doivent être à l'ordre de "MONTCEAU TRIATHLON".
- Possibilité de payer la licence avec **des coupons sports** ou **des chèques vacances**.
- Possibilité de payer en plusieurs fois (par chèque uniquement et sur 3 mois maxi).

Réduction famille :

Il y a 1/2 tarif sur la licence jeune si :

- **les 2 parents sont licenciés FFTri**
- **ou au moins 2 enfants d'une même famille sont licenciés FFTri**

Cette réduction est applicable sur la part fédérale ainsi que sur la part club.

Naturellement, il faut habiter sous le même toit pour pouvoir bénéficier de la réduction.

Exemples :

$$[1 \text{ parent}] + [1 \text{ enfant (minime)}] = [(145)] + [(90) + 55] = 235 \text{ €} + 55 \text{ € (caution)}$$

$$[1 \text{ parent}] + [1 \text{ enfant (poussin)}] + [1 \text{ enfant (junior)}] = [(145)] + [(90/2)] + [(90/2) + 55] = 235 \text{ €} + 55 \text{ € (caution)}$$

$$[1 \text{ parent}] + [1 \text{ enfant (benjamin)}] + [1 \text{ enfant (cadet)}] = [145] + [(90/2) + 55] + [(90/2) + 55] = 235 \text{ €} + 110 \text{ € (caution)}$$

$$[2 \text{ parents}] + [1 \text{ enfant (pupille)}] = [(145 \times 2)] + [(90/2)] = 335 \text{ €}$$

$$[2 \text{ parents}] + [1 \text{ enfant (poussin)}] + [1 \text{ enfant (minime)}] = [(145 \times 2)] + [(90/2)] + [(90/2) + 55] = 380 \text{ €} + 55 \text{ € (caution)}$$